



PRÉFET DES ALPES- MARITIMES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 22 juillet 2022

Feux de forêt : risque très sévère

Interdiction d'accès aux massifs forestiers de l'Estérel et du Tanneron le samedi 23 juillet 2022

Météo-France a émis une vigilance "risque très sévère -" Feux de forêts" pour les massifs de de l'Estérel et du Tanneron

L'accès à ces massifs ainsi que les travaux sont donc interdits jusqu'à nouvel ordre.

Pour rappel, l'emploi du feu est strictement interdit sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes du 1er juillet au 30 septembre et la plus grande prudence est recommandée aux abords des massifs. La prévention des feux de forêts passe par le respect de quelques règles rappelées ci-dessous.

Rappel des conseils générales de comportement à adopter :

- n'allumez pas de feu à proximité des massifs boisés ;
- ne jetez pas les mégots de cigarettes par la fenêtre de la voiture;
- respectez les interdictions d'accès signalées;
- si vous êtes témoin d'un début d'incendie, donnez l'alerte en localisant le feu avec précision, en composant le numéro 18 (ou 112, numéro européen).

Plus d'informations sur la prévention, les consignes de comportement, la réglementation de l'emploi du feu et la cartographie du risque d'incendie sur le site Internet des services de l'Etat : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes/>

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence.
Soyons vigilants et protégeons nos forêts et notre patrimoine environnemental.

**Bureau de la
Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr